

Syndicat d'Initiative et de Défense du Site du Vésinet

# Lettre d'informations

## Sommaire :

● Le **projet de PLU** remis en chantier par la nouvelle équipe municipale, avec une participation très active du Syndicat d'Initiative, est de nouveau soumis à enquête publique.... Beaucoup d'espoirs ...

● Notre article sur les **clôtures** en juin dernier suscite des débats et des avis ; cette fois, nous nous intéressons aux **bambous**...

● De nouvelles menaces pour nos jardins! La **pyrale du Buis**, l'**Otiorhynque** (un charançon) se sont attaqués à nos haies et à nos massifs cet été ...

● La **chasse aux « trésors du Vésinet »** est terminée. Mais rien ne vous empêche de la poursuivre pour votre seul plaisir...

## Rappels

**Avez-vous pensé à régler votre cotisation 2013 ?**  
C'est d'abord grâce à votre contribution financière (12 € !) que nous pouvons fonctionner.

C'est ensuite par votre nombre et votre fidélité que nous pouvons agir auprès des élus et des administrations pour défendre vos intérêts et ceux du Vésinet.

Pensez à nous faire connaître auprès de vos parents, vos amis, vos voisins, pour nous aider à agir et à nous renforcer.

\*\*\*

Ecrivez-nous, donnez-nous vos avis, suggérez-nous des sujets à traiter dans nos pages...

## PLU: l'enquête publique reprend...

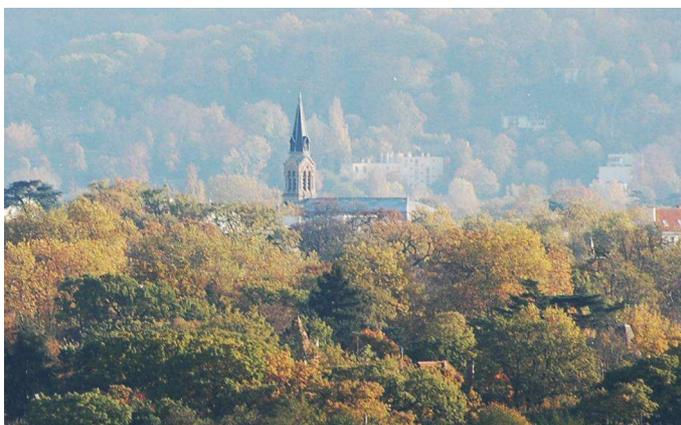
Rappelons que notre association fut pour une large part, à l'origine de la remise en cause du projet de PLU arrêté le 24 janvier 2013. Le numéro de novembre 2012 de notre **Lettre** fut consacré à ce sujet. Après l'élection municipale, **la nouvelle équipe a souhaité reprendre le projet en profondeur et le SIDSV a très activement participé à l'élaboration des « modifications substantielles »** aboutissant au nouveau projet présenté à l'enquête publique qui reprend après une suspension de six mois.

**Du 15 novembre au 16 décembre, n'hésitez pas à participer à cette consultation.**

Le SIDSV a déposé sa contribution à l'enquête publique sous la forme de quelques pages rappelant son action contre la précédente version du projet. **Il se félicite des excellentes conditions de la collaboration établie entre les associations, les élus et les services de l'urbanisme**, qui ont conduit, malgré les contraintes de temps, à cette nouvelle mouture. Il remercie les élus d'avoir permis ce travail en profondeur et les services municipaux pour leur professionnalisme.

**Nous approuvons largement les modifications introduites et soutenons le projet de PLU** tel qu'il est proposé aux Vésigondins, tout en précisant que ce projet est le résultat **d'un difficile arbitrage entre la nécessité de règles contraignantes indispensables à la sauvegarde du Vésinet, site pittoresque protégé et les règles imposées par les pouvoirs publics**, prenant peu en compte cette spécificité. En particulier, les dispositions concernant le stationnement ne nous paraissent pas appropriées à notre commune.

Le détail de nos actions et de nos publications est consultable sur le Web, à l'adresse : [www.plu.sidslevesinet.fr](http://www.plu.sidslevesinet.fr)



## Les clôtures, un sujet de débat !

Les clôtures, sujet de notre dernière lettre d'information, font débat. Si tout le monde ou presque déplore les solutions nouvelles d'occultation (canisses végétales ou en plastique, bâches et autres films plus ou moins « décoratifs »), les haies végétales ont leurs partisans et leurs détracteurs. Aujourd'hui, parlons des **bambous**.

### Le bambou, apprécié des uns, détesté par les autres.

Les uns ne tariront pas d'éloges au sujet de ces graminées : « *Voyez cette haute haie de bambous. Quel magnifique feuillage persistant et dense qui vous protège à la fois du bruit, des regards indiscrets et même du vent ! De plus, sachez que le bambou fixe 30% de plus de CO<sub>2</sub> que les arbres feuillus. Très bon pour l'environnement !* »

Syndicat d'Initiative  
et de Défense du Site du Vésinet  
3, avenue des Pages,  
78110 Le Vésinet

Téléphone : 01 30 15 47 80 (CIAV)  
Messagerie : 06 71 20 86 58.  
Courriel: contact@sidslevesinet.fr

**Le Vésinet est un site historique de l'Urbanisme.** Classé, il fait partie du **patrimoine national** ; sa conservation est d'intérêt général.

Notre Association a donc pour but:

— de **veiller au respect des principes** qui ont présidé à la fondation du Vésinet, à la fois dans le texte des règlements et dans l'exécution de ceux-ci;

— d'exercer une action constante **d'information pour la défense du site du Vésinet**, auprès des habitants, des élus locaux, et de l'Administration.

*(Extrait de l'article premier de nos statuts)*

**Pour nous aider dans notre tâche, n'hésitez pas à nous faire part de vos attentes, de vos observations, de vos suggestions (voir contacts ci-contre).**

## Les clôtures (suite)

D'autres se lamenteront : « *Cette haute haie, espèce de fouillis végétal persistant, dont les cannes dénudées en pied, s'élèvent jusqu'à 6 mètres de hauteur et dont le feuillage, terne en été, tombe toute l'année, déborde des clôtures sans se soucier de l'avis du voisin ! Et que dire des racines traçantes (rhizomes) qui prolifèrent dans la plus grande discrétion, et s'installent où bon leur semble pour générer de nouveaux pieds de bambous au mépris des autres plantations ! Plus encore, le bambou est classé comme **plante invasive**, donc néfaste à la biodiversité de l'écosystème en place localement* ».

### Nos conseils.

Certains Vésigondins sont tentés, comme ailleurs, de remplacer les haies traditionnelles (lierre, fusain, thuya, lauriers etc...) par des haies de bambous et même de créer des massifs. La **croissance rapide** de cette plante est vue comme un avantage. Pourtant, quelques précautions sont à prendre :

Le bambou est une **plante invasive**. Le choix de la variété et de son implantation (par rapport aux limites séparatives en particulier) sont importants ainsi que le soin apporté ensuite à son entretien. Lors de la plantation, il faut mettre en place une barrière en polypropylène enfouie dans la terre sur une profondeur variant de 60 cm à 80 cm. Cette barrière a un coût, mais elle est impérative car elle permet de contenir la prolifération des racines dans son jardin, mais également vers les propriétés voisines.

Les haies de bambous atteignent rapidement 4 à 6 m de hauteur et peuvent constituer une gêne pour le voisinage et un risque pour les constructions (gouttières, murs, toitures, ...). Pour mémoire, la hauteur des clôtures, végétales ou non, est limitée à 2.00 m dans la commune.

Un massif ou une haie de bambous, peuvent-ils se développer naturellement ? Envisageable à la campagne, cette approche est inadaptée au site résidentiel pavillonnaire. La taille régulière d'une haie de bambous doit donc se pratiquer au même titre qu'une haie de lauriers ou de thuyas. La priorité doit rester à la préservation de l'écran paysager.

## EN BREF ...

### ... De nouveaux « envahisseurs » ?

Après la **mineuse** qui donne depuis bientôt dix ans des allures automnales à nos rues plantées de marronniers dès le mois de juillet, voici de nouveaux agresseurs de nos jardins : La **pyrale du buis**, particulièrement répandue cet été et l'**otiorhynque**, un charançon qui fait de la dentelle avec nos lierres, nos rhododendrons et beaucoup d'autres arbustes à feuilles tendres !

N'arrachez pas vos buis, vos haies, vos massifs, ces vilaines bêtes ne les tuent pas et peuvent être éliminées y compris par les traitements « biologiques ».

### Nos végétaux sont-ils tranquilles pour l'hiver?

Certains, comme les buis ont déjà commencé à reverdir. Mais il ne faudra pas oublier de les traiter dès le début du printemps pour mettre en place le **Bacillus thuringiensis** bactérie efficace contre la pyrale, mais inoffensive pour l'homme et les animaux domestiques.

Pour l'**Otiorhynque**, ses chenilles font aussi des dégâts dans le sol. Elles peuvent, au cours de l'hiver, anéantir le système racinaire d'un arbuste, creuser les bulbes et les rhizomes.

**Il faut donc traiter le sol dès maintenant.** Il existe plusieurs sortes de traitements possibles. Vous les trouverez dans votre jardinerie préférée...

### ... A la recherche des « trésors » du Vésinet

Notre « chasse aux trésors », qui avait connu un grand succès au cours de ses deux premières éditions en 2007 et 2010, consiste à retrouver, dans Le Vésinet, **quarante détails architecturaux ou décoratifs** choisis pour leur originalité, leur spécificité ou simplement leur singularité. Ils illustrent la remarquable variété des styles qui cohabitent harmonieusement au Vésinet. Ils sont répartis sur tout le territoire de la commune. La réponse exacte est l'adresse précise de la propriété où se trouve un détail.

La **troisième édition**, jugée « **très difficile** » par les concurrents après le début de leurs recherches, au mois de septembre, vient de s'achever le 16 novembre et s'il est encore trop tôt pour en dévoiler le palmarès, on peut assurer sans se tromper que nos chercheurs de trésors n'auront pas démerité...

La remise des prix aura lieu de **samedi 11 janvier 2014**, dans la salle de conférences de la mairie. Les gagnants seront invités individuellement, mais tous les chasseurs de trésors, même malheureux, seront les bienvenus.

En attendant, nous vous souhaitons à tous de joyeuses fêtes de fin d'année.